

Communiqué de presse

Paris 01 août 2024,

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) lance un appel à candidatures pour son programme d'Accompagnement Numérique Sur Mesure (ANSM), destiné à soutenir les communes de moins de 3 500 habitants et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de moins de 15 000 habitants.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **15 septembre 2024**, les accompagnements se feront entre **septembre 2024 et juin 2025**.

L'ANSM : Un soutien personnalisé pour la transition numérique des collectivités

Porté et financé par l'**Incubateur des Territoires de l'ANCT**, le programme ANSM a pour vocation d'accompagner les petites collectivités dans leur transition numérique. Il propose un diagnostic complet des besoins numériques spécifiques de chaque commune ou EPCI, suivi de recommandations personnalisées pour des solutions souvent économiques, voire gratuites, privilégiant les logiciels libres. Depuis son lancement, le programme a déjà permis d'accompagner plus de **200 collectivités** à travers le territoire national, parmi lesquelles le Mont-Saint-Michel, plus petite commune bénéficiaire avec ses 33 habitants.

Lors de l'ANCTour 2024, la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort a témoigné des bénéfices de l'ANSM. Grâce à un accompagnement humain et technique assuré par l'un des dix experts en numérique de l'ANCT, la commune a pu identifier trois axes de travail prioritaires et mettre en place des solutions adaptées. Parmi celles-ci, l'outil « **Agents en intervention** », permettant la gestion des interventions des services techniques, et la plateforme « **Espace sur demande** », facilitant la réservation des espaces publics.

Mme Marie-Andrée Dracs, adjointe au maire, et M. Cyrille Arnoux, chef de projet et conseiller numérique, ont souligné l'importance de l'ANSM dans la réussite de leur transition numérique. « *L'implémentation de nouveaux outils numériques nécessite un travail d'acculturation préalable pour dissiper les craintes et incompréhensions que le numérique suscite* », a précisé Mme Dracs.

Appel à candidature

L'ANCT encourage toutes les communes et EPCI éligibles à saisir cette opportunité unique de renforcer leurs capacités numériques à moindre coût. La date limite de candidature est fixée au **15 septembre 2024**.

Pour candidater, les collectivités peuvent se rendre sur le site de l'Incubateur des Territoires, rubrique « Accompagnement numérique sur mesure », ou contacter l'équipe par email à l'adresse suivante : deploiement@anct.gouv.fr. En facilitant l'accès à des solutions numériques adaptées et en proposant un accompagnement personnalisé, l'ANSM permet aux petites collectivités de renforcer leur efficacité et leur attractivité.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : deploiement@anct.gouv.fr ou relations.presse@anct.gouv.fr